

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **08 MARS 2024**

**modifiant l'arrêté du 9 février 2022 fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA)**

**Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment ses articles 4-1° et 12 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 modifié fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) ;

Vu l'élection de Mme GONZALEZ Maya en date du 11 avril 2023,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 février 2022 susvisé, le paragraphe concernant les membres du Collège des maîtres de conférences élus au sein de la section n°2 « Milieu, organismes et populations » est remplacé par le suivant :

***Collège des maîtres de conférences***

Titulaires

CHEMIDLIN-PREVOT-BOURE Nicolas

CRABIT Armand

HAMELIN Frédéric

HAUDIN Claire-Sophie

Suppléants

PÉRES Guénola

GONZALEZ Maya

BEAULIEU Emilie

SPATARO Thierry

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **08 MARS 2024**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice  
du développement professionnel  
et des relations sociales

David CORBE-CHALON

U S MAR 20 1954

U S MAR 20 1954

U S MAR 20 1954

U S MAR 20 1954